

Extrait du registre des délibérations du

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 octobre 2014

#### Président : François de MAZIÈRES

**Sont présents :** M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIERM. Guy-Michel BÉROCHE, M. Philippe BENASSAYA (pouvoir de M. Frédéric BUONO-BLONDEL), Mme Agnès BENELLI-SOARES, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Patricia GISLE, M. Richard RIVAUD, Mme Pascale RENAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, Mme Frédérique KIBLER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTÈVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Philippe BRILLAULT, Mme Coralie BELMER (pouvoir de Mme Laurence de PINS), M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MÉNÉ, M. Michel CROUZAT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-François PEUMERY, Mme Francine BOBET, Mme Sonia BRAU, M. Daniel GUERSON, M. Patrick CHARLES, Mme Bénédicte AGOPIAN, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER (pouvoir de Mme Emmanuelle de CRÉPY), Mme Corinne BÉBIN, M. Michel BANCAL, Mme Florence MELLOR (pouvoir de Mme Annick PÉRILLON), M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Magali ORDAS), Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ (pouvoir de M. François-Xavier BELLAMY), M. François SIMÉONI, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir de M. Olivier LEBRUN), Mme Marie DENAISON.

#### Absents excusés :

Mme Marie BOËLLE  
M. Erik LINQUIER  
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN  
M. Benoît de SAINT SERNIN  
Mme Laurence de PINS (pouvoir à Mme Coralie BELMER)  
M. Bernard DEBAIN (pouvoir à Mme Sonia BRAU)  
M. Frédéric BUONO-BLONDEL (pouvoir à M. Philippe BENASSAYA)  
Mme Magali ORDAS (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE)  
Mme Emmanuelle de CRÉPY (pouvoir à M. Thierry VOITELLIER)  
M. François-Xavier BELLAMY (pouvoir à Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ)  
Mme Annick PÉRILLON (pouvoir à Mme Florence MELLOR jusqu'à la délibération n°2014-10-26)  
M. Olivier LEBRUN (pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS)

Secrétaire de séance : **Mme Pascale CHARTON**

Date de convocation : 7 octobre 2014

Date d'affichage de la convocation : 7 octobre 2014

Nombre de conseillers en exercice : 64

Nombre de membres présents : 52

Nombre de pouvoirs : 8

.....

.....

**N° de l'ordre du jour :**

**2014.10.25 : Modification du règlement de collecte de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

**□ M. Marc TOURELLE, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2007-12-10, du Conseil communautaire du 5 décembre 2007, approuvant le règlement de collecte et les délibérations de mises à jour suivantes : n°2010-09-08, du 28 septembre 2010, n°2012-06-22 du 26 juin 2012, n°2012-12-21 du 4 décembre 2012 et n°2013-09-19 du 24 septembre 2013.

-----

Afin d'encadrer les dispositions relatives au service de collecte des déchets, notamment les règles de tri et de présentation des déchets, un règlement de collecte a été proposé aux communes de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc lors du Conseil communautaire du 5 décembre 2007.

Ce document présente le matériel mis à la disposition des usagers (particuliers ou professionnels), les types de déchets collectés et les règles de présentation des déchets à la collecte.

Il encadre également l'utilisation des bacs, de certains sacs et présente la liste précise des déchets relevant du service de collecte assuré par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

L'évolution des services du marché de collecte nécessite la prise en compte des éléments suivants :

- l'introduction des consignes Ecofolio de tri papier,
- l'intégration des communes de Bougival, La Celle Saint-Cloud et du Chesnay,
- la collecte du verre en points d'apport volontaire sur les communes de Buc, Noisy-le-Roi, Fontenay-le-Fleury,
- le changement d'horaire ou d'emplacement de certaines bennes destinées à la collecte des déchets toxiques et des déchets d'équipements électriques et électroniques (Toussus/Viroflay).

L'application du pouvoir de police du Maire en matière de déchets nécessite l'adoption de ce règlement par arrêté municipal.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *d'approuver les termes du règlement de collecte des déchets et du cahier de prescription technique ;*
- 2) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le règlement et tout document s'y rapportant ;*
- 3) *de charger les Maires de chaque commune d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.*

-----

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur  
au vote du Conseil communautaire.*

*Nombre de présents : **52***

*Nombre de suffrages exprimés : **60** (incluant les pouvoirs)*

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.*

Pour le Président,  
Par délégation,



  
**Olivier BERTHELOT**  
Directeur Général des Services

